

MISE À JOUR SUR LA COVID-19



Message de l'ADC à toutes les parties prenantes

Ci-dessous figure un portrait des efforts de l'Association dentaire canadienne (ADC) en réaction à la pandémie pour la semaine se terminant le 17 juillet 2020.

Points saillants de la semaine : Le point sur la COVID-19

À l'échelle mondiale : Au 14 juillet 2020, il y avait eu plus 13,2 millions des cas d'infection dans le monde, avec une augmentation d'environ 27 % seulement dans les deux dernières semaines. La grande partie de cette augmentation a eu lieu aux États-Unis, au Brésil et en Russie. Les États-Unis sont le pays dans le monde où la multiplication des cas est la plus forte, tandis que l'Europe et le Canada enregistrent une très faible augmentation. L'Australie et le Japon connaissent actuellement des foyers d'infection dans un contexte de propagation communautaire.

Canada : Dans les deux dernières semaines, quelque 4 000 nouveaux cas se sont ajoutés au pays, ce qui représente une augmentation hebdomadaire de 2 %. Autres éléments importants à souligner :

- **Ontario :** Le nombre de cas quotidiens en Ontario se situe constamment sous la barre des 150 depuis plusieurs jours. La région du Golden Horseshoe (qui encercle la pointe sud-ouest du lac Ontario, qui comprend la ville de Toronto) et le Sud-Ouest de l'Ontario sont encore à la deuxième étape du déconfinement, tandis que le reste de la province est maintenant à la troisième étape.
- **Taux de résultats positifs :** Un indicateur de la propagation communautaire est le taux de résultats positifs par rapport à tous les tests administrés. En Ontario, par exemple, au plus fort de la crise, le taux de résultats positifs se situait entre 2 % et 3 % sur plus de 20 000 tests par jour. Actuellement, ce taux s'établit à moins de 1 % (un taux de résultat positif de 1 sur 200 ou moins).
- **Taux de mortalité :** Le taux de mortalité de toutes les infections se maintient autour de 8 %. Les nouveaux décès représentent moins de 1 % de tous les cas par semaine et sont surtout liés aux éclosions dans le milieu de la santé, en particulier dans les centres de soins de longue durée.
- **Tendances :**
 - Malgré une diminution importante du nombre de cas signalés quotidiennement depuis plusieurs semaines, il y a maintenant des foyers d'éclosion – c'est-à-dire une concentration d'infections dans un même lieu associée à un cas sentinelle – en Alberta, en Saskatchewan, en Colombie-Britannique et à l'Île-du-Prince-Édouard. Ces éclosions ont contribué à un renversement général de la tendance des nouveaux cas au Canada et sont principalement liées à des personnes parties ou venues d'une autre région. La résurgence de la propagation communautaire au Québec, qui est directement liée à la réouverture des bars et à des rassemblements privés à l'intérieur de plus de 10 personnes, suscite des inquiétudes grandissantes. Les résultats des tests indiquent un retour au taux de 3 % de résultats positifs qui avait été observé au plus fort de juin. La diminution significative du nombre de tests effectués constitue aussi une source d'inquiétudes.
 - Les milieux de la santé publique continuent de se demander s'il ne faudrait pas

déployer davantage d'efforts pour contenir rapidement les foyers d'infection au lieu de tenter d'éliminer complètement le virus par l'élargissement des mesures de restriction. En conséquence, il se pourrait que des fermetures arrivent plus rapidement dans les régions où un foyer viendrait à éclore. Une stratégie globale consiste à rendre les masques obligatoires dans les lieux publics de nombreuses régions.

- La majorité des personnes déclarées positives après un test de la COVID-19 ont maintenant moins de 40 ans, ce qui constitue un renversement de situation.

États-Unis : Aux États-Unis, le nombre total cas a augmenté de près de 30 % dans les deux dernières semaines et il dépasse maintenant les 3,5 millions. Autres éléments importants à souligner :

- **Taux de résultats positifs :** Aux États-Unis, la propagation communautaire est galopante, la proportion de résultats de test positifs étant élevée. La situation générale se détériore. L'Arizona déclare un taux de résultats positifs de 1 sur 4 pour la semaine dernière, tandis que la Floride avait un taux de 1 sur 6.
- **Taux de mortalité :** Le pourcentage de tous les décès sur une période de une ou de deux semaines est un indicateur de la gravité de l'épidémie. Au cours des deux dernières semaines, le pourcentage de personnes décédées de la COVID-19 a augmenté de façon spectaculaire. Les États ci-dessous ont déclaré les pourcentages suivants de décès liés à la COVID-19 dans les deux dernières semaines :
 - Arizona : 40 %
 - Floride : 24,2 %
 - Nevada : 10,4 %
 - Utah : 32 %
- **Tendances :** Selon la tendance actuelle, la pandémie toucherait maintenant davantage les jeunes que les aînés aux États-Unis. Cela signifie un taux de mortalité et d'admissions à l'hôpital inférieur à court terme, mais une augmentation de la transmission communautaire et un accroissement à prévoir du nombre de complications, d'hospitalisations et de décès, ce qui ne devrait qu'aller en empirant au cours des prochaines semaines.

Gouvernement du Canada et milieux de la santé publique

Le gouvernement du Canada continue de se préparer à l'arrivée d'une deuxième vague à l'automne et d'acheter de l'équipement de protection individuelle (ÉPI).

La réponse de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) à la pandémie est passée du mode de gestion de crise au mode de gestion de longue haleine. L'ASPC se préoccupe de l'évolution de la situation aux États-Unis et envoie des avertissements et des rappels à la population pour qu'elle continue à faire preuve de vigilance et à se protéger contre la COVID-19.

De plus en plus de règlements locaux exigent le port du masque à l'intérieur et un nombre croissant de mesures de prévention sont remises en vigueur, particulièrement dans les bars et les restaurants, à cause de foyers d'éclosion (réduction des heures d'ouverture, accroissement de l'espace entre les tables, etc.).

Important! La profession dentaire doit continuer à faire preuve de vigilance.

L'ADC rappelle à la profession dentaire qu'elle doit maintenir ses efforts de dépistage assidus de la COVID-19 quand un patient prend un rendez-vous et quand il se présente au cabinet.

1. Les cabinets dentaires dans les régions qui connaissent des foyers d'éclosion doivent redoubler de prudence. Ces foyers peuvent être associés à un établissement en particulier dans leur région, comme un hôpital ou une usine de transformation. Les cabinets doivent en tenir compte dans leurs efforts de dépistage de la COVID-19 pour aider à réduire les risques de propagation de l'infection.
2. En général, les cas d'éclosion et de transmission parmi le personnel de la santé ont été associés jusqu'à maintenant aux aires communes, telles que les salles à manger ou les salles de toilette, ce qui continue d'être un motif d'inquiétude. Il est

important de rappeler les conseils suivants :

- ✓ Il ne faut pas baisser pas la garde.
- ✓ Il faut continuer à prendre toutes les précautions nécessaires, y compris désinfecter les surfaces des aires communes, tels les comptoirs, les poignées de porte, les robinets, les éviers et les toilettes.
- ✓ Il faut se laver les mains souvent.
- ✓ **Élément crucial!** Il faut respecter la distanciation dans les coins repas, les zones de stérilisation et les autres aires communes pour éviter la propagation du virus.

Dernières nouvelles des initiatives de défense des intérêts de la profession

Nouveau! Changements importants proposés par le gouvernement à la subvention salariale : Le vendredi 17 juillet 2020, le ministre des Finances, Bill Morneau, a annoncé des changements au programme fédéral de subvention salariale, qui sera prolongé jusqu'à la fin de l'année et dont l'accès sera élargi à davantage d'entreprises.

Les changements proposés rendront le programme accessible aux employeurs ayant eu une perte de revenu de moins de 30 % et permettront à tous les employeurs admissibles de toucher une subvention de base à réduction graduelle. Cette mesure aidera les employeurs accusant une perte de revenu inférieure à 30 % à maintenir leurs employés en poste ou à les réembaucher, tout en s'assurant que ceux qui ont déjà bénéficié de ce programme puissent y demeurer admissibles, même si leurs revenus rebondissent et qu'ils ne satisfont plus au seuil d'une baisse de revenu de 30 %.

Les employeurs les plus durement touchés par la pandémie seront aussi admissibles à une subvention complémentaire maximale de 25 %. Les employeurs qui ont connu une baisse de revenu moyen sur trois mois de plus de 50 % seront admissibles à cette mesure. Plus de détails à venir.

Pour mettre en œuvre les mesures prévues dans l'annonce d'aujourd'hui, un nouveau projet de loi sera déposé au Parlement. Il a déjà été envoyé aux partis d'opposition.

Nouveau! Annonce du Cadre de relance sécuritaire : Le jeudi 16 juillet 2020, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il investirait plus de 19 milliards de dollars pour aider les provinces et les territoires à relancer leurs économies en toute sûreté et pour se préparer à d'éventuelles futures vagues du virus.

Ce programme permettra d'aborder les grandes priorités, convenues par le gouvernement fédéral et les provinces, en vue de relancer l'économie canadienne en toute sûreté au cours des six à huit prochains mois. Il comprend des mesures pour accroître les efforts de dépistage et de recherche des contacts et pour soutenir la capacité des systèmes de santé, afin notamment qu'ils puissent offrir des services aux personnes confrontées à des problèmes de santé mentale.

Qui plus est, ce nouveau programme facilitera l'approvisionnement en ÉPI. En effet, le gouvernement du Canada affectera 4,5 milliards de dollars à l'achat d'ÉPI à des fins nationales et versera 3 milliards de dollars aux provinces et aux territoires pour les aider à acheter de l'ÉPI.

Par ailleurs, le gouvernement s'est aussi engagé à offrir une aide aux travailleurs canadiens durant cette période difficile pour que les parents puissent obtenir des services de garde afin de pouvoir retourner au travail. Le gouvernement a également prévu un programme temporaire de soutien du revenu pour offrir 10 jours de congé de maladie aux travailleurs qui n'ont pas de tels congés payés.

Pour avoir accès à ces fonds, les provinces devront indiquer comment elles entendent les utiliser.

Nouveau! Prolongation de la Subvention salariale d'urgence du Canada : Le mardi 14 juillet 2020, le gouvernement fédéral a annoncé que ce programme serait prolongé jusqu'au 31 décembre 2020 afin de rassurer et de soutenir les entreprises pendant la relance de l'économie. Il s'agit d'une bonne nouvelle puisque l'ADC avait déjà demandé que ce programme soit prolongé. Toutefois, les critères d'admissibilité changeront. L'ADC exerce ces pressions pour que soient revus les critères d'admissibilité touchant le revenu.

Rappels :

- **Fonds affectés à l'assurance-emploi :** Le gouvernement fédéral a annoncé qu'une somme supplémentaire de 10 milliards de dollars sera affectée à l'assurance-emploi au cours du prochain exercice, ce qui donne à penser que la [Prestation canadienne d'urgence](#) se terminera comme prévu à la fin d'août et que les bénéficiaires de ce programme seront alors intégrés au programme d'assurance-emploi.
- **Consultations prébudgétaires de 2021:** Le Comité permanent des finances lancera les consultations prébudgétaires annuelles, qui se dérouleront cette année sous le thème du « redémarrage de l'économie et relance ». Dans son mémoire, l'ADC pourrait aborder l'élargissement du Programme canadien de remise de prêts aux étudiants pour qu'il inclue les dentistes. Actuellement, ce programme est offert seulement aux médecins et aux infirmières. Il offre une certaine exonération de remboursement du prêt d'études si la personne exerce dans le Nord ou dans une collectivité éloignée. La date limite pour soumettre un mémoire est fixée au 7 août 2020. L'ADC fera bientôt circuler une ébauche de mémoire à des fins de discussion.

L'ADC continue de suivre les nouveautés et les annonces dans ce dossier et fera le point dès qu'il y aura du nouveau.

Mise à jour : Couverture Éclosion pandémique de l'assurance Trois-en-un^{MC}

Le CDSPI signale qu'il reste actuellement environ 100 demandes d'indemnisation pour la pandémie à régler. AVIVA a communiqué avec les demandeurs pour leur indiquer l'information qu'il manquait afin de traiter leur demande. Pour obtenir les dernières nouvelles et les mises à jour, consultez le [site Web du CDSPI](#).

Groupe de travail de l'ADC sur la reprise des activités

Le Groupe de travail comprend des représentants de toutes les associations dentaires provinciales et territoriales membres de l'ADC. Il se réunit toutes les deux semaines pour :

1. faire le point sur la reprise des activités dans les cabinets dentaires au pays;
2. élaborer des stratégies en vue d'obtenir et de garantir de l'ÉPI;
3. définir les messages à diffuser au grand public au sujet de la reprise des activités des dentistes.

Rappel : Le groupe de travail continue de passer en revue sa liste de résultats à livrer et à établir des priorités. Toute attente particulière ou demande spéciale peut être adressée au groupe de travail par l'entremise des représentants des associations dentaires provinciales membres de l'ADC.

Équipement de protection individuelle (ÉPI)

Nouveau! Problème d'étiquetage de l'ÉPI : Pourquoi de l'ÉPI acheté par le gouvernement et marqué « not for medical use » (c'est-à-dire « ne pas utiliser à des fins médicales ») est-il utilisé à des fins médicales au Canada?

En réaction aux critiques du monde entier concernant des fournitures médicales et de l'ÉPI exportés de Chine, le gouvernement chinois a mis en place une série de mesures pour vérifier la qualité de l'ÉPI exporté. Une déclaration commune doit maintenant être signée par l'exportateur et l'importateur (soit le gouvernement du Canada) de l'ÉPI avant que le produit ne puisse quitter la Chine, et de nouvelles exigences ont été imposées pour l'étiquetage de certains produits.

Après une inspection minutieuse, l'ÉPI provenant de Chine qui répond aux exigences du gouvernement du Canada sera étiqueté par l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) sur les boîtes d'expédition, ce qui attestera de la qualité du contenu et indiquera qu'il convient au milieu de la santé.

Les organisations et personnes qui reçoivent de l'ÉPI acheté par le gouvernement doivent savoir que les étiquettes chinoises visent à protéger la réputation de l'industrie de Chine.

Pour préserver l'intégrité de l'emballage de l'ÉPI, l'ASPC ne retirera pas les étiquettes en caractères chinois simplifiés qui sont insérées à l'intérieur des boîtes et qui veulent dire « ne pas utiliser à des fins médicales ». Le retrait de ces étiquettes causerait des retards considérables dans la distribution et, dans certains cas, détruirait l'intégrité de l'emballage.

Consultez la stratégie complète de l'ASPC au sujet des envois de Chine [ici](#) [en anglais].

Nouveau! Rapport des CDC et incidences générales pour les politiques de santé publique : Il est recommandé d'utiliser méthodiquement et correctement un couvre-visage pour limiter la propagation de la COVID-19.

Les Centers for Disease Control and Prevention (CDC) ont publié un [rapport](#) [en anglais] indiquant que, parmi les 139 clients portant un masque qui ont été exposés à deux coiffeuses symptomatiques déclarées positives à la COVID-19 qui portaient aussi un masque, aucun cas secondaire symptomatique n'a été signalé. Parmi les 67 clients testés, tous ont obtenu un résultat négatif. Le port d'un couvre-visage exigé par les politiques de la collectivité et de l'entreprise a probablement atténué la propagation de COVID-19.

À mesure que le confinement est levé un peu partout, les interactions professionnelles et sociales dans la collectivité multiplieront les occasions pour la COVID-19 de se propager. Pour cette raison, une obligation élargie de se couvrir le visage pourrait atténuer la transmission de l'infection dans la population générale.

Les dentistes soucieux d'éviter la propagation de l'infection dans les aires communes de leur cabinet doivent retenir les éléments suivants de cette étude :

- Un couvre-visage porté méthodiquement et correctement quand il le faut constitue un moyen important de réduire la diffusion de la COVID-19 par les personnes présymptomatiques, asymptomatiques et symptomatiques.
- Songez à mettre à jour les politiques de votre milieu de travail pour exiger que le personnel et les patients portent un couvre-visage, quand il le faut, en plus d'inclure la vérification quotidienne de signes et des symptômes du personnel et des méthodes de dépistage de la COVID-19 chez le personnel à son arrivée au cabinet ou à l'apparition de symptômes au travail.
- Affichez des messages pour aviser et sensibiliser le personnel et les patients à l'obligation de porter un couvre-visage.



CDC.gov (14 juillet 2020) [Consultez l'étude en entier et l'analyse ici](#) [en anglais].

Nouveau! Fraude dans la passation ou le réacheminement de commandes de fournitures dentaires

L'Association canadienne de l'industrie dentaire (ACID) a été informée par certains de ses membres des escroqueries ci-dessous entourant des [commandes de fournitures dentaires](#) [en anglais]. Les deux scénarios se sont produits en Colombie-Britannique et en Ontario, mais pourraient survenir dans d'autres provinces. Le [Centre antifraude du Canada](#) a été avisé de l'affaire.

« Scénario A »

Une personne se fait passer pour un dentiste ou une assistante dentaire d'un vrai cabinet et passe une commande auprès d'un distributeur qui traite cette commande et l'envoie au cabinet en question. Le fraudeur se fait ensuite passer pour un représentant du distributeur, communique avec le cabinet et l'informe que cet envoi a été fait par erreur et qu'il enverra un messenger pour le récupérer. Le colis est ensuite expédié à un hôtel, un entrepôt ou ailleurs.

« Scénario B »

Le fraudeur se fait passer pour un employé d'un distributeur et demande à la compagnie de messagerie de rediriger une commande légitime du distributeur à une nouvelle adresse.

Que faire :

- ✓ Les cabinets dentaires doivent se méfier de tout achat non autorisé et de toute demande de retour ou de réacheminement de colis.
- ✓ Les cabinets dentaires doivent instaurer des pratiques normalisées pour les commandes et la réception des livraisons afin de pouvoir s'assurer que ces dernières sont légitimes. Si un cabinet n'a pas commandé un colis, il ne faut pas l'accepter, peu importe ce que dit l'expéditeur.
- ✓ Méfiez-vous des appels au sujet d'une commande dont votre cabinet n'est pas au courant.

Fraude passant par FedEx : Frais d'envoi au BAHREÏN

Le Centre antifraude du Canada (CAC) a averti l'ADC que les cabinets devraient se méfier de paquets non sollicités qui arrivent par FedEx et qui prétendent contenir de l'ÉPI et d'autres articles (comme des moniteurs). Ces livraisons font partie d'une arnaque qui fait que les cabinets sont facturés ultérieurement pour la livraison de ces produits depuis le BAHREÏN.

Que faire : Le CAC et la GRC recommandent de ne pas accepter ces paquets au moment de leur livraison, mais de les refuser et de les retourner à leur expéditeur. Ainsi, les cabinets évitent d'être tenus responsables des frais d'expédition insoupçonnés.



Pour savoir comment repérer les masques contrefaits et pour obtenir des liens utiles, [cliquez ici](#).

Intermédiaire pour la diffusion des connaissances et de l'information

[CDA Oasis](#) est le principal outil de communication qu'utilise l'ADC pour transmettre des renseignements urgents au secteur dentaire au sujet de la pandémie de COVID-19.

CDA Oasis produit une série d'entrevues vidéo avec des membres du conseil d'administration de l'ADC, de l'équipe de réaction à la COVID-19 de l'ADC ainsi que d'autres experts pertinents. La vidéo suivante [en anglais] a été publiée cette semaine :

- [La science de la COVID-19 – Les données et les faits](#) : Dans cette entrevue approfondie, le Dr Jason Kindrachuk parle de l'état des connaissances sur le virus, à partir des données disponibles jusqu'à maintenant. Il présente son point de vue d'expert sur les modes de transmission, y compris la transmission par contact et par aérosol, explique la différence entre une résurgence et une seconde vague, et livre ses réflexions sur les espoirs d'un vaccin. **(13 juillet 2020)**

Le bulletin de CDA Oasis de cette semaine a compilé « [des nouvelles de valeur](#) » liées à la COVID-19.

Rappel : Le numéro 4 de *L'essentiel de l'ADC* est [en ligne](#). Le contenu portant sur la pandémie de COVID-19 comprend : le *Mot du président*; *Initiatives de l'ADC entourant la pandémie*; *Respirateurs N95 : Guide pour les dentistes au Canada*; *Réponses à vos questions liées à la COVID-19*; *La télémédecine dentaire à la rescousse durant la pandémie*; *Aider la collectivité au début de la pandémie*; et *Soutien aux dentistes pendant la pandémie*. Lisez [ces articles et plus encore](#).

Santé mentale et bien-être

Rappel : Le Programme d'aide aux membres (PAM) du CDSPI offre du soutien pour la santé mentale et le bien-être. Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à appeler au **1-844-578-4040** ou à consulter le site www.travailsantevie.com.



Ce service offre gratuitement des services de counselling, d'orientation vers des spécialistes et d'information pour les dentistes, leur personnel et leur famille.

Centre d'assistance de l'ADC

Le centre d'assistance de l'ADC aide les dentistes et le personnel dentaire à s'y retrouver dans les programmes d'aide du gouvernement fédéral et à y accéder.

Si vous avez besoin d'aide, appelez le centre d'assistance de l'ADC au **1-866-232-0385**, **du lundi au vendredi, entre 7 h 30 et 20 h, heure avancée de l'Est.**

**Conseils et
services d'orientation
sur le soutien financier
du gouvernement
fédéral pour
les dentistes**

1-866-232-0385

Du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 20 h (HAE)



L'équipe de réaction de l'ADC à la COVID-19 travaille sans relâche sur plusieurs plans pour aider à atténuer les contrechocs de la COVID-19 sur la profession dentaire. L'ADC s'affaire à aborder les questions scientifiques, cliniques, économiques et commerciales ayant une incidence sur l'exercice de la médecine dentaire, ce qui comprend le déploiement d'efforts pour veiller à la santé mentale et au bien-être des dentistes, de leur famille et du personnel dentaire durant cette période difficile. L'ADC fera régulièrement le point quand il y aura du nouveau.



Association dentaire canadienne
1815, promenade Alta Vista
Ottawa (Ontario) K1G 3Y6
Tél. : 1-866-788-1212
Courriel : reception@cda-adc.ca
www.cda-adc.ca



ASSOCIATION
DENTAIRE
CANADIENNE

CANADIAN
DENTAL
ASSOCIATION

Le présent document, ainsi que tout fichier lié qui y est associé, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire. Il peut contenir des données protégées et/ou confidentielles. Il est strictement interdit de copier, de diffuser ou de distribuer ce message ou son contenu. Si vous l'avez reçu par erreur, veuillez l'effacer de votre système et répondre à ce message afin que nous puissions veiller à ce qu'à l'avenir, cette erreur ne se reproduise pas. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, il vous est aussi strictement interdit de copier ou de distribuer ce message ou son contenu.